

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Janvier 2015

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 Janvier 2015

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de conseillers absents : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 32

L'an deux mille quinze, le mercredi 28 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA.

Étaient présents: Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Jean-Maurice GUEIT, Nicole BELLANGER, Martine ABOT, David BRAULT, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laëtitia DAVID, Anne MONNEAU, Camille LECUIT, Philippe LACROIX, Luce TROUBAT, Yanne BENOIST, Gérard GARRIDO, Christine RENIER, Joël AGEORGES.

Représentés par pouvoir : Yves PARINGAUX a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Michel PASQUIER a donné pouvoir à Cédric de OLIVEIRA, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN a donné pouvoir à Martine ABOT, Christophe GARNIER a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY, Anne JUILLET a donné pouvoir à Hervé CHAPUIS, Bruno MARTEL a donné pouvoir à François PILLOT, Agnès GALLIER a donné pouvoir à Anne MONNEAU.

Absent excusé : Jacques SAURET

Secrétaires de séance : Sylvain DEBEURE et Joël AGEORGES

Session ordinaire

-oOo-

Table des matières

1.DL20150128M01 – Finances locales.....	6
Ouvertures de crédits n° 2 sur le budget 2015.....	6
Par délibération en date du 8 décembre 2014, le Conseil municipal a autorisé une première ouverture de crédits à hauteur de 277 000 €.....	6
2.DL20150128M02 – Finances locales.....	9
Avances sur subventions aux associations de la Commune : Association "La Mômèrie", Association "L'Aubrière" et Comité des Oeuvres Sociales du personnel communal.....	9
3.DL20150128M03 - Finances locales.....	10
Subvention à l'association Les Z'Arts Buissonniers de Langeais dans le cadre de la convention d'organisation du festival intercommunal de jazz 2015.....	10
4.DL20150128M04 – Commande publique.....	11
Marché de travaux pour l'aménagement de la rue de la Barre.....	11
5.DL20150128M05 – Voirie.....	13
Engagement de principe pour l'extension du réseau de distribution publique d'énergie électrique rue Claude Chappe et pose d'un transformateur - maîtrise d'ouvrage SIEIL.....	13
6.DL20150128M06 – Voirie.....	14
Dénomination de la voie du lotissement Les Bordes.....	14
7.DL20150128M07 – Domaine et patrimoine.....	15
Acquisition d'une partie de la parcelle YH n°196 au lieu-dit Les Brosses pour l'élargissement de la rue de la Bruzette.....	15
8.DL20150128M08 – Domaine et patrimoine.....	16
Acquisition des parcelles ZX n° 957 et n° 958 au lieu-dit Le Petit Ormeau constitutives de la rue des Chevalleries.....	16
9.DL20150128M09 – Jumelage.....	17
Convention de jumelage avec l'association de jumelage Fondettes - Constância.....	17
10.DL20150128M10 – Fonction publique.....	18
Modification du tableau des effectifs du personnel communal.....	18
11.DL20150128M11 – Intercommunalité.....	19
Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire.....	19

ORDRE DU JOUR :

- Désignation des secrétaires de séance
- Approbation des procès-verbaux des 8 et 18 décembre 2014
- Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

↳ FINANCES

1. Ouvertures de crédits n° 2 sur le budget 2015
2. Avances sur subventions aux associations de la Commune : Association "La Mômèrie",

3. Subvention à l'association Les Z'Arts Buissonniers de Langeais dans le cadre de la convention d'organisation du festival intercommunal de jazz 2015

↳ **COMMANDE PUBLIQUE**

4. Marché de travaux pour l'aménagement de la rue de la Barre

↳ **DOMAINE ET PATRIMOINE**

5. Engagement de principe pour l'extension du réseau de distribution publique d'énergie électrique rue Claude Chappe et pose d'un transformateur - maîtrise d'ouvrage SIEIL
6. Dénomination de la voie du lotissement Les Bordes
7. Acquisition d'une partie de la parcelle YH n°196 au lieu-dit Les Brosses pour l'élargissement de la rue de la Bruzette
8. Acquisition des parcelles ZX n° 957 et n°958 au lieu-dit Le Petit Ormeau constitutives de la rue des Chevalleries

↳ **JUMELAGE**

9. Convention de jumelage avec l'association de jumelage Fondettes-Constanciã

↳ **RESSOURCES HUMAINES**

10. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

↳ **INTERCOMMUNALITE**

11. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GARRIDO :

Monsieur GARRIDO : "Je souhaitais informer les membres de l'Assemblée du décès de Madame Christiane AUBRY, ancienne Conseillère municipale, survenu hier après-midi. Les obsèques auront lieu en l'église de Fondettes vendredi 30 janvier 2015 à 15h00".

Monsieur de OLIVEIRA : " Nous allons bien entendu nous associer à cette peine. J'aimerais vous dire qu'au delà de nos différences, tous les élus, quelque soit leur durée de mandat, apportent leur pierre à l'édifice et tout le monde mérite respect en ces circonstances. J'invite les membres de l'Assemblée ainsi que le public à observer une minute de silence en sa mémoire".

Messieurs Sylvain DEBEURE et Joël AGEORGES sont nommés secrétaires de séance.

Les procès-verbaux des séances des 8 et 18 Décembre 2014 sont adoptés à l'unanimité.

● Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

DATE de l'acte	N°	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût HT (* Estimation ou montant forfaitaire)
23/10/14	099	Finances - Modification de la régie de recettes unique pour l'encaissement des produits des services liés à la famille afin d'intégrer les produits de la pause cartable	-----
26/11/14	110	Marchés publics - Marché de petits travaux d'entretien d'espaces verts et débroussaillage sur la Commune avec la Société Entraide Ouvrière de Chambray-Les-Tours	15 780,00 € HT
05/12/14	118	Communication - Convention de prestation de service entre la Ville et la Protection Civile d'Indre-et-Loire de Tours pour le Marché de Noël	475,17 €*
05/12/14	117	Marchés publics - Achat de végétaux avec la Société "Végétal Services" de Saint Barthélémy D'Anjou	13 720,71 € HT
02/12/14	113	Urbanisme - Contrat annuel d'assistance juridique avec la SCP CEBRON de LISLE et BENZEKRI de Tours à compter du 1er janvier 2015	3 900,00 € HT
02/12/14	114	Finances - Réalisation d'un emprunt de 1 000 000 € auprès de la Banque Postale (siège à La Source) pour le financement des opérations d'investissement prévues au budget 2014 (a) 1 phase de mobilisation en une seule tranche Score Gissler : 1A Durée du contrat : 16 ans et 1 mois Phase de mobilisation : Taux d'intérêt annuel index EONIA post fixé assorti d'une marge de + 1,23 % Tranche sur index Euribor préfixé du 30/12/15 au 01/01/2030	(a)
02/12/14	115	Finances - Réalisation d'un emprunt de 500 000 € auprès de la Banque Postale (siège à La Source) pour le financement des opérations d'investissement prévues au budget 2014 (b) Score Gissler : 1A Durée du contrat : 16 ans et 1 mois Phase de mobilisation : Taux d'intérêt annuel index EONIA post fixé assorti d'une marge de + 1,22 % Tranche sur index Euribor préfixé du 30/12/15 au 01/01/2030	(b)
09/12/14	119	Marchés publics - Marché d'études urbaines aux Grands Champs passé avec le Groupement CAPTERRE - BETOM de Versailles (1 tranche ferme et 1 conditionnelle)	10 440 € TF 1 600 € TC
11/12/14	121	Police municipale - Convention de prestation de service pour la capture et la prise en charge des animaux errants avec la société Fourrière Animale 37 de Rivarennnes (1) capture de l'animal : 53,00 €	(1)

		et autres tarifs pour les prestations de vaccins, identification et traitements divers de l'animal	
15/12/14	120	Urbanisme - Avenant n°3 au contrat administratif d'occupation du logement communal de l'école Camille Claude, sis avenue du Général de Gaulle prorogeant l'occupation jusqu'au 21/12/15 (montant du loyer 259,51 €/mois)	-----
19/12/14	120A	Direction générale - Contrat annuel de prestation de service pour la collecte et la remise du courrier avec La Poste (siège à Tours)	2 360 € HT
22/12/14	123	Urbanisme - Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'un dalot rue de Vallières avec la société Safège de Tours	9 750 € HT
23/12/14	122	Finances - Marché de fournitures de plantes pour massifs avec la société SCEA SIMIER de Faverolles-sur-Cher	15 635,49 € HT
29/12/17	124	Finances - Marché pour l'acquisition de deux armoires réfrigérées avec la société EIMCO de Joué- Lès-Tours	3 956 € HT
06/01/15	125	Finances - Marché pour l'acquisition d'un vidéo-projecteur pour la grande salle des fêtes de l'Aubrière avec la société Vaugeois Electronique	5 013,70 € HT
08/01/15	001	Finances - Marché à bons de commande annuel pour travaux de marquage routier avec la société Esvia de Evres	10 000 € H T mini 27 000 € HT maxi

Madame RENIER : " Nous souhaiterions quelques éclaircissements sur deux points : tout d'abord sur les décisions 110, 117 et 122 relatives à l'achat de plantes et autres débroussaillages, avec des sommes de 15 800,00 €, 13 800,00 € et également plus de 15 000,00 €. Ce sont des frais qui n' existaient pas auparavant, et nous aimerions savoir de quelle façon ils seront répétés au cours de l'année."

Monsieur de OLIVEIRA : " Il n'y a aucune surprise Madame RENIER, il y a eu la suppression des serres et nous faisons désormais appel à des prestataires extérieurs. Nous l'avons vu en commission aménagement urbain. Ce n'est pas quelque chose de répétitif, il y a une enveloppe budgétaire qui vous sera proposée dans le cadre du budget. Nous passons désormais par l'extérieur suite à la suppression de ces serres."

Monsieur GARRIDO : "En fait, nous nous posons la question du fait de savoir s'il s'agissait d'un marché annuel ou non. Nous nous sommes rendus compte que le marché venait d'être passé mais vu que nous n'avons pas encore voté le budget, il était difficile d'avoir l'interprétation exacte de ces chiffres. D'autre part, je suppose que vous avez dû faire une étude comparative entre ce que nous avons avec les serres et désormais les achats. Est-ce que cela correspond à peu près ou bien y-a-t-il une dépense supplémentaire en passant par un marché extérieur"?

Monsieur de OLIVEIRA : "Vous aurez la réponse lors de la présentation du budget mais nous sommes a priori en-dessous de ce qui était prévu."

Monsieur LACROIX : "Une petite question sur les emprunts. Il y en a un d'un million d'euros et un autre de cinq cent mille euros, quels sont les investissements destinés à être financés ?"

Monsieur CHAUPUIS : " Nous prévoyons une somme d'emprunts au budget primitif et en fin d'année, au vu des réalisations de recettes et de dépenses, nous ajustons le montant d'emprunt si nécessaire. Il s'agit donc ici de l'emprunt nécessaire pour 2014 à l'équilibre du budget."

Madame RENIER : "Une dernière question concernant le point 119, à propos d'un marché d'études urbaines au lieu-dit Les Grands Champs. Je ne me souviens pas d'en avoir entendu parler en commission aménagement, donc pouvons-nous être éclairés sur l'objet de cette étude"?

Monsieur de OLIVEIRA : "Il s'agit tout simplement, conformément à nos engagements pour la création du pôle culturel, sportif et pédagogique, d'une étude que nous avons commandée et qui vous sera présentée lorsqu'elle sera validée par les experts en question, en commission

aménagement urbain. C'est le lancement de cette étude. Les Grands Champs pourront-ils accueillir les futures infrastructures de la Ville ?"

Monsieur LACROIX : "Concernant les Grands Champs justement, avons-nous des nouvelles de la piscine qui était prévue sur ce site ""?"

Monsieur de OLIVEIRA : "Il y a une ligne budgétaire qui a été votée par la Communauté d'agglomération qui va lancer prochainement les études de sol. A cette issue, ils seront en mesure d'établir un planning."

1.DL20150128M01 – Finances locales

Ouvertures de crédits n° 2 sur le budget 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CHAPUIS, Adjoint au Maire chargé des financements et des nouvelles technologies, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Avant le vote du budget primitif, le Conseil Municipal peut autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite réglementaire du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (article L 1612-1 CGCT).

Les crédits ouverts en 2014 s'élèvent à 6 420 876 € en dépenses d'équipement, le Conseil Municipal peut donc autoriser des ouvertures de crédits à hauteur de 1 605 219 €.

Par délibération en date du 8 décembre 2014, le Conseil municipal a autorisé une première ouverture de crédits à hauteur de 277 000 €.

Monsieur AGEORGES : "Le Code Général des Collectivités Territoriales permet effectivement ces ouvertures de crédits puisque le budget n'est pas voté. Mais nous pouvons considérer que les différents investissements que vous nous proposez ce soir doivent revêtir un certain caractère d'urgence. Donc j'aimerais avoir quelques informations sur le caractère d'urgence des 47 000 € pour le site Internet."

Monsieur de OLIVEIRA : " Les ouvertures de crédits, il n'y a rien de nouveau, cela se pratique dans tous les Conseils Municipaux, c'est le cas sur toute l'Agglomération. Concernant le site Internet, il est temps de passer à quelque chose de complémentaire, l'objectif de ce site est de s'ouvrir à une possibilité de paiement en ligne pour les familles, en particulier pour la crèche et la restauration scolaire. Actuellement, les Villes de Tours et de Saint-Avertin offrent ce service, ce qui facilite la vie des parents qui n'ont plus l'obligation de passer en Mairie. Tout le monde n'a pas la chance de terminer son travail à 17h30 pour venir régler ses factures, donc ce site Internet offrira une plus grande souplesse. Nous avons étudié le fonctionnement à Saint-Avertin qui donne entière satisfaction. Pour votre information, Monsieur le Maire de La Riche est en train d'étudier l'installation de ce portail citoyen et vient de lancer son site Internet. L'objectif est de créer de nouveaux services pour les citoyens."

Monsieur AGEORGES : "Construire un portail citoyen, pourquoi pas, lorsque j'étais en charge des délégations, j'avais mis en ligne un certain nombre de documents. Ce que j'aimerais savoir, c'est pourquoi, au mois de janvier, on nous propose la création de ce site internet alors que le budget n'est pas encore voté. Vous ne réussissez pas à me convaincre du degré d'urgence de ce produit de communication."

Monsieur de OLIVEIRA : "Il ne s'agit pas d'un produit de communication, je viens de vous répondre, il y a des études actuellement en cours, le cahier des charges est en cours de construction, l'objectif étant, avant l'été, de faire des tests avec les familles afin que cela soit opérationnel en septembre. Vous avez donc la réponse."

Monsieur LACROIX : "J'avais une question sur le détecteur de fumée. Il y a une prévision pour un

détecteur de fumée pour la Grange des Dîmes pour 2 700 €. Peut-être y-a-t-il obligation d'avoir un matériel de cette qualité là et à ce prix là mais n'aurait-il pas été intéressant de passer un marché pour tous les bâtiments communaux de façon à obtenir un prix sur le volume de toutes les installations ?"

Monsieur de OLIVEIRA : " C'est la Commission de sécurité qui a demandé à ce que la Grange des Dîmes soit équipée de ces détecteurs le plus rapidement possible et de préférence avant le 1er Mars. C'est ce qui a été émis comme souhait. Il est logique que nous nous alignions sur les préconisations des services de l'Etat."

Monsieur LACROIX : "Oui, mais par rapport au contrat il aurait été souhaitable de prendre en considération tous les bâtiments publics."

Monsieur de OLIVEIRA : "Peut-être, mais là nous sommes dans une situation d'urgence. La commission de sécurité demande une installation en urgence sur cette salle ce qui n'est pas le cas sur les autres infrastructures."

Monsieur GARRIDO : "Une précision sur l'acquisition d'un véhicule thermique. Je ne sais pas ce qu'est un véhicule thermique."

Monsieur de OLIVEIRA : "Je reconnais bien là votre sensibilité écologique. C'est une erreur. Il s'agit d'un véhicule électrique pour le service Parcs et Jardins."

Monsieur GARRIDO : "Ma sensibilité écologique a été mise à mal avec la ré-introduction des pesticides il y a quelques temps, mais je n' étais pas là pour vous le dire. Si, effectivement ,il s'agit d'un véhicule électrique, je trouve que nous allons dans le bon sens. Quelle sera son affectation " ?

Monsieur de OLIVEIRA : "Pour l'entretien, en particulier des trottoirs de la Ville. Il aura également la possibilité de faire de l'arrosage, donc une double fonction et du fait de sa motorisation électrique, cela permettra d'utiliser le fonds de concours de l'Agglomération pour son acquisition."

Monsieur GARRIDO : "Nous avons perçu combien de la part de l'Agglomération ?"

Monsieur de OLIVEIRA : "6000,00 € ainsi que des subventions de l'ADEME".

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 Décembre 2014 relative à l'ouverture de crédits n°1 sur le budget général 2015,

Vu l'avis favorable de la commission financements et nouvelles technologies du 20 janvier 2015,

Entendu l'exposé de Monsieur CHAPUIS,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

Après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 3 abstentions (Groupe Agir pour Fondettes),

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015 à hauteur de 203 400 € comme suit :

Monsieur GARRIDO : "Je voudrais préciser que l'abstention que nous manifestons est une abstention conservatoire car s'il est vrai que si dans ces dépenses toutes n'ont pas paru urgentes, je pense notamment aux isoloirs même s'il les fallait, aux plantes artificielles, c'est simplement pour rappeler qu'en général les ouvertures de crédits sont destinées à des dépenses urgentes. Je constate néanmoins que vous avez été particulièrement sages dans ces ouvertures de crédits puisque vous aviez droit à 25 % de ce qui avait été fait , vous n'êtes pas allés jusque-là, mais il est vrai qu'il y a certaines dépenses que nous n'aurions pas faites et donc cette abstention signifie que nous sommes en position de conservation dans l'attente du vote du budget."

Monsieur de OLIVEIRA : "Merci d'avoir souligné que cette ouverture de crédits était raisonnable. C'est bien enregistré. Merci."

Monsieur GARRIDO : "C'est ma façon de faire."

GESTIONNAIRE VOIRIE :

Article	Objet	Montant
2188 822 VR	Illuminations de Noël	10 000 €
2315 822 VR	Bail de voirie	50 000 €
sous/total Voirie		60 000 €

GESTIONNAIRE BATIMENT :

Article	Objet	Montant
035 2313 30 LA1	Travaux Aubrière	10 000 €
2313 411 LC	Installation ventouse porte entrée Choisille	2 500 €
2313 324 AL7	Installation détecteur de fumée à la Grange des Dîmes	2 900 €
2313 71 CP	Renforcement charpente du presbytère	6 500 €
2313 020 ADM	Rénovation escalier principal Mairie	3 100 €
2188 020 VS1	Matériel service Bâtiment	7 500 €
2188 251 RB	Lave-vaisselle restaurant de la Guignière	5 000 €
2184 020 VS1	Mobilier	2 000 €
sous/total Bâtiment		39 500 €

GESTIONNAIRE PARCS ET JARDINS :

Article	Objet	Montant
2128 823 VV	Plantations	10 000 €
2188 823 VV	Plantes artificielles	4 000 €
21571 823 VV	Véhicule électrique	27 000 €
sous/total Parcs et jardins		41 000 €

GESTIONNAIRE LOGISTIQUE

:

Article	Objet	Montant
2184 40 LOG	Tables + bancs	2 200 €
2188 40 LOG	Sonorisation portable	2 500 €
sous/total Logistique		4 700 €

GESTIONNAIRE SPORT :

Article	Objet	Montant
2188 414 LV	4 planches de saut sur le stade du moulin à vent	1 200 €
2188 414 LV1	Changement du panneau de basket sur le plateau sportif	1 325 €
2188 411 LG	Tableau d'affichage des fautes pour le gymnase	5 575 €
sous/total Sport		8 100 €

GESTIONNAIRE INFORMATIQUE :

Article	Objet	Montant
2051 023 CM	Site internet	45 000 €
2183 023 CM	Achat d'un ordinateur CAO	2 000 €
sous/total Informatique		47 000 €

GESTIONNAIRE CITOYENNETE :

Article	Objet	Montant
2188 020 ADM	9 Isoloirs	1 800 €
2188 020 ADM	5 Urnes	1 300 €
sous/total Citoyenneté		3 100 €

TOTAL GENERAL	203 400 €
----------------------	------------------

PRECISE que les crédits consommés seront inscrits au budget général 2015.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet :
Publication :

2.DL20150128M02 – Finances locales

Avances sur subventions aux associations de la Commune : Association "La Môme", Association "L'Aubrière" et Comité des Oeuvres Sociales du personnel communal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CHAPUIS, Adjoint au Maire chargé des financements et des nouvelles technologies, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Afin de permettre aux associations de la commune de disposer d'une trésorerie suffisante pour mettre en œuvre leurs activités dès le début de l'année, la commission financements et nouvelles technologies réunie le 20 janvier 2015 a émis un avis favorable pour le versement d'une avance sur la subvention 2015 avant le vote du budget.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission financements et nouvelles technologies du 20 janvier 2015,

Entendu l'exposé de Monsieur CHAPUIS,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une avance sur subvention avant le vote du budget primitif 2015 aux associations suivantes :

- Association familiale "La Môme".....	40 000 €
- Association culturelle et d'animation "L'Aubrière"....	40 000 €
- Comité des Œuvres Sociales du Personnel.....	10 000 €

PRECISE que les crédits consommés seront inscrits au budget général 2015.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet :

Publication :

3.DL20150128M03 - Finances locales

Subvention à l'association Les Z'Arts Buissonniers de Langeais dans le cadre de la convention d'organisation du festival intercommunal de jazz 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CHAPUIS, Adjoint au Maire chargé des financements et des nouvelles technologies, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Par délibération en date du 5 novembre 2014, le Conseil municipal a décidé d'adopter la convention de partenariat avec l'Association Les Z'Arts Buissonniers pour l'organisation du festival intercommunal de Jazz 2015 qui se déroulera du 30 janvier 2015 au 7 février 2015.

Les Villes de Fondettes, Langeais, Cinq-Mars-la-Pile, Bourgueil et Saint-Patrice travaillent en partenariat avec l'association Les Z'arts Buissonniers à Langeais pour la partie concerts et s'associent pour la partie pédagogique avec les écoles de musique de l'Aubrière à Fondettes, Musica-Loire de Langeais et de Cinq-Mars-la-Pile, et l'école municipale de musique de Bourgueil.

Compte tenu que le vote du budget primitif 2015 n'est pas encore intervenu et pour ne pas grèver le budget de l'association, il est proposé de verser la subvention de 4 000 € (participation au concert de Fondettes) prévue dans les termes de la convention.

La commission financements et nouvelles technologies réunie le 20 janvier 2015 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2014 relative à la convention de partenariat avec l'Association Les Z'Arts Buissonniers pour l'organisation du festival intercommunal de Jazz 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission financements et nouvelles technologies en date du 20 janvier 2015,

Entendu l'exposé de Monsieur CHAPUIS,

Considérant qu'il convient de verser la subvention à l'Association les Z'Arts Buissonniers pour l'organisation du festival de jazz 2015 qui débute le 30 janvier 2015 avant le vote du budget primitif 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de 4 000 € à l'Association Les Z'Arts Buissonniers, 2 place du 14 juillet à 37130 Langeais ;

PRECISE que les crédits consommés seront inscrits au budget général 2015.

*Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet :
Publication :*

4.DL20150128M04 – Commande publique Marché de travaux pour l'aménagement de la rue de la Barre

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François PILLOT, Adjoint au Maire chargé de la voirie, du cadre de vie et de l'économie verte, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

L'urbanisation du secteur de la Barre (zone UC), considéré au PLU comme entourant le centre ville historique et le centre ville élargi, se traduit depuis une dizaine d'années par la construction d'habitats individuels et collectifs. De ce fait, l'augmentation de la circulation dans cette zone conduit la collectivité à envisager l'aménagement d'un espace public partagé entre les différents usagers, piétons, automobilistes, cyclistes, ainsi que les chauffeurs poids lourds empruntant l'itinéraire poids lourds.

En effet, la circulation rue de la Barre entre le giratoire rue des Droits de l'Homme/Maison d'Ardoise et l'intersection rue de la Grosse Pierre /RD3 va s'amplifier du fait de cette urbanisation. Pour répondre à cette nouvelle fonction, la rue doit être restructurée depuis le giratoire existant à l'intersection entre la rue des Droits de l'Homme et la rue de la Maison d'Ardoise et l'intersection rue de la Grosse Pierre /RD3, sur une longueur de 800 mètres.

Une consultation a ainsi été lancée le 9 décembre 2014 avec publication de l'avis d'appel public à concurrence sur le BOAMP, le site de la ville et mise en ligne sur la plateforme achatpublic.com afin de conclure les marchés de travaux relatifs à ces aménagements.

Cette consultation comprend 2 lots :

- le premier lot concerne le terrassement, la voirie, l'assainissement et les espaces verts,
- le deuxième lot concerne la Fourniture et la pose de candélabres.

La date limite de réception des offres était fixée le 26/12/2014. 7 offres ont été reçues pour le lot n°1 et 6 offres ont été reçues pour le lot n°2. Les offres ont été analysées par le maître d'oeuvre ASTEC et les services techniques municipaux.

A l'issue des négociations, il est proposé de retenir :

- pour le lot n°1, l'offre de la société SAS TPPL (Zone d'activités "Le Bois Simbert" – 37 130 CINQ-MARS LA PILE), pour un montant de 327 500 € HT,
- pour le lot n°2, l'offre de la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (Les Grands Champs – 37 390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE), pour un montant de 34 205 € HT.

Monsieur GARRIDO : "Concernant le marché en lui-même, j'aimerais rappeler que cette rue de la Barre, qui pendant très longtemps a été une rue de contournement de la Ville de Fondettes, notamment pour les poids lourds, devient comme vous l'avez indiqué, une voie purement citadine. Il est vrai qu'il y a désormais énormément d'urbanisation, qui va se développer puisqu'il reste des terrains disponibles. Deux lotissements sont déjà sortis de terre, l'accroissement de la population dans ce quartier est tout à fait étonnant et je crois qu'il faudra ne pas oublier qu'il y avait une autre solution sur laquelle nous avons travaillé qui était la déviation des poids lourds par la rue de la Grosse Pierre. Celle-ci se trouve dans le prolongement strict de la 5ème branche du rond-point financé par le Conseil Général, et donc cette voie qui doit traverser les Grands Champs, je pense que l'étude qui sera faite pourrait aussi englober le dessein de cette voie car nous ne savons pas si elle doit passer à proximité du petit bois ou plutôt à l'intérieur des Grands Champs. Il ne faudra pas perdre de vue qu'un jour et ce serait bien que cela soit le plus rapidement possible, la rue de la Grosse Pierre devienne une voie pour les poids lourds et que la rue de la Barre reste une voie apaisée et citadine.

Il y avait une solution adaptée, sur laquelle nous avons travaillé et je pense Monsieur le Maire que vous pourrez le faire, à savoir réactiver les services techniques de l'Agglomération, de manière à ce que la rue de la Grosse Pierre devienne une rue d'agglomération, comme nous l'avons fait pour la rue Alfred de Musset qui auparavant était une voie purement Fondettoise de façon à épargner les finances de la Commune. Nous avons décidé de la faire prendre par l'agglomération ce qui a permis de réaliser les travaux dans de bonnes conditions et désormais les travaux d'entretien ne nous incombent plus.

Je pense qu'il faudra entamer assez rapidement des travaux précédemment initiés de façon à ce que cette rue de la Grosse Pierre devienne cette voie de contournement, que les poids lourds n'aient pas à entrer dans Fondettes, n'aient pas à emprunter ce rond point qui est somme toute sous-dimensionné pour celui de la rue des Droits de l'Homme et que nous ayons une vie apaisée sur ce secteur."

Monsieur PILLOT : "Nous allons tout à fait dans cette direction, d'ailleurs les études qui ont été lancées sur les Grands Champs intègrent ce que vous venez d'évoquer : La création d'une branche qui permettrait de relier directement le carrefour jusqu'à la rue de la Grosse Pierre. Ce sont différentes hypothèses qui ont été étudiées, pour empêcher ce trafic sur la rue de la Barre. D'ailleurs pendant les travaux, c'est ce qui se passera dans les faits, puisque la rue sera bloquée un certain temps, nous nous sommes entendus avec les mairies voisines pour pouvoir organiser la circulation dans ce sens ce qui devrait devenir à terme, un système définitif. "

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 28,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 juin 2014 relative à l'adoption de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement de la rue de La Barre,

Entendu l'exposé de Monsieur PILLOT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les marchés de travaux pour l'aménagement de la rue de la Barre avec :

- pour le lot n°1, la société SAS TPPL (Zone d'activités "Le Bois Simbert" – 37 130 CINQ-MARS LA PILE), pour un montant de 327 500 € HT,
- pour le lot n°2, la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (Les Grands Champs – 37 390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE), pour un montant de 34 205 € HT.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus dans l'autorisation de programme votée par le Conseil municipal le 25 juin 2014.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet :
Publication :

5.DL20150128M05 – Voirie

Engagement de principe pour l'extension du réseau de distribution publique d'énergie électrique rue Claude Chappe et pose d'un transformateur - maîtrise d'ouvrage SIEIL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François PILLOT, Adjoint au Maire chargé de la voirie, du cadre de vie et de l'économie verte, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Quatre lots ont été créés dans le cadre du projet d'aménagement d'un lotissement communal sur les terrains situés à l'entrée du parc économique, le long de la rue Claude Chappe et de la bretelle d'accès au boulevard périphérique (parcelles cadastrées ZP 399p, ZP 397, ZP 395p, ZP 35p, ZP 36, ZP 38p et ZP 39p). L'électrification de ces lots nécessite l'extension du réseau de distribution publique d'énergie électrique.

Le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire a formulé une proposition de chiffrage pour les travaux d'extension du réseau et de pose d'un poste transformateur, qui, déduction faite de sa participation (40 %), s'élève à 55 546,80 € HT net répartis de la manière suivante :

- 22 973,40 € HT net pris en charge par la Communauté d'agglomération Tours(s)plus
- 32 573,40 € HT net restant à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire,

Vu l'avis favorable de la Commission aménagement urbain, cadre de vie et développement durable du 12 janvier 2015,

Entendu l'exposé de Monsieur PILLOT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de donner son accord pour la réalisation des travaux d'extension du réseau et de pose d'un poste transformateur par le SIEIL 37 au lieu-dit Le Cormier Véron pour un coût réparti comme suit :

- 22 973,40 € HT net pris en charge par la Communauté d'agglomération Tours(s)plus
- 32 573,40 € HT net restant à la charge de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à intervenir ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général 2015.

*Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet :
Publication :*

6.DL20150128M06 – Voirie Dénomination de la voie du lotissement Les Bordes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François PILLOT, Adjoint au Maire chargé de la voirie, du cadre de vie et de l'économie verte, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

La commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte réunie le 12 janvier 2015 propose de déterminer le nom de la nouvelle voie traversant le lotissement des Bordes, actuellement en cours de construction.

Il est proposé de dénommer cette voie "rue Michel de Montaigne" (1533-1592 philosophe et moraliste).



Monsieur LACROIX : "Je vais revenir sur ma proposition mais comme Monsieur le Maire tient à ce que l'on débâte en commission plutôt qu'en Conseil Municipal, je trouve que le débat en Conseil est bien, car j'ai besoin d'un temps de réflexion. J'espère ne pas être tout seul mais effectivement lorsque vous avez proposé cela en commission, sur le coup il n'y avait pas de souci, mais par la suite j'ai cherché un peu. Il n'empêche qu'il est intéressant de noter qu'il existe des rues à Fondettes dont on ne connaît pas le patronyme et donc j'aurais trouvé sympathique de mettre un poète de la Pléiade auprès de ses amis pour l'éternité, comme l'ont fait nos prédécesseurs. Je ne sais pas si un travail a été fait sur les noms de rues, mais il y a tout de même la rue Rémy BELLEAU, la rue Etienne JODELLE, la rue Jean-Antoine de BAÏF, Joachim du BELLAY et Pierre de RONSARD qui sont certes plus connus, mais je trouve que cela donne du charme à la commune. Avenue MONTAIGNE à PARIS, c'est très bien, mais rue Pontus de TIARE à Fondettes, j'aurais préféré."

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte en date du 12 janvier 2015,

Entendu l'exposé de Monsieur PILLLOT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de dénommer "rue Michel de Montaigne" la nouvelle voie traversant le lotissement des Bordes ;

PRECISE que les crédits nécessaires à la fourniture et la poste des poteaux ou plaques indicatives seront prélevés sur le budget général 2015.

*Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet :
Publication :*

7.DL20150128M07 – Domaine et patrimoine Acquisition d'une partie de la parcelle YH n°196 au lieu-dit Les Brosses pour l'élargissement de la rue de la Bruzette

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

La Commune souhaite acquérir une emprise à extraire de la parcelle cadastrée YH n° 196, afin de pouvoir entretenir le fossé longeant la rue de la Bruzette au droit de ladite parcelle et qu'une clôture puisse être posée par les propriétaires en limite du domaine public sans risque d'effondrement dans le fossé.

Ces derniers ont donné leur accord pour céder ce terrain d'une superficie de 27 m² environ, moyennant le prix de 1 euro symbolique, les frais d'acte notarié étant à la charge de la Ville.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2241-1,

Vu la promesse de cession signée le 28 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement urbain, cadre de vie et économie verte réunie en séance du 12 janvier 2015,

Entendu l'exposé de Monsieur LAUNAY,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition d'une parcelle à extraire de la parcelle cadastrée section YH sous le n°196, sise au lieu-dit « Les Brosses », d'une superficie de 27 m² environ, moyennant le prix de un euro symbolique.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant.

PRECISE que :

- la présente acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la Commune,
- cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet :

Publication :

8.DL20150128M08 – Domaine et patrimoine

Acquisition des parcelles ZX n° 957 et n° 958 au lieu-dit Le Petit Ormeau constitutives de la rue des Chevalleries

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

La Commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées section ZX n° 957 et n° 958, situées au lieu-dit « Le Petit Ormeau », constitutives de la rue des Chevalleries, dans le cadre des régularisations foncières.

La propriétaire a donné son accord pour céder ces parcelles d'une superficie respective de 135 m² et 134 m², moyennant le prix de 10 euros le m², les frais d'acte notarié étant à la charge de la Ville.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2241-1,

Vu la promesse de cession signée le 15 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement urbain, cadre de vie et économie verte réunie en séance du 12 janvier 2015,

Entendu l'exposé de Monsieur LAUNAY,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition des parcelles sises au lieu-dit « Le Petit Ormeau », cadastrées section ZX sous les n°957 et 958, d'une superficie totale de 269 m², moyennant le prix de 10 euros le m².

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant.

PRECISE que :

- la présente acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la commune,
- cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet :

Publication :

9.DL20150128M09 – Jumelage

Convention de jumelage avec l'association de jumelage Fondettes - Constância

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain DEBEURE, Adjoint au Maire chargé des animations de la Ville et des relations internationales, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Depuis 1998, la ville de Fondettes est jumelée avec la ville portugaise de Constância. Ce jumelage s'inscrit dans le cadre de l'unité européenne et exprime la volonté des communes de Fondettes et Constância de rapprocher leurs habitants en vue de l'établissement de relations, notamment dans les domaines sportifs, scolaires, culturels, économiques, afin de permettre une meilleure connaissance réciproque.

Il est proposé d'adopter la convention qui définit les conditions dans lesquelles la Commune mandate l'association dénommée "le Comité de jumelage Fondettes - Constância " pour mettre en œuvre toutes les activités normalement impliquées par le jumelage, à l'exception de celles qui ne peuvent être entreprises qu'en vertu du mandat électif détenu par le Maire et le Conseil municipal ou qui engagent leur responsabilité propre.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014 désignant les représentants du Conseil Municipal au sein du Comité de jumelage Fondettes-Constância,

Vu l'avis favorable de la commission sport, vie associative, animation de la ville et relations internationales en date du 22 janvier 2015,

Entendu l'exposé de Monsieur DEBEURE,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention de jumelage lors de chaque renouvellement du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter la convention entre la ville de Fondettes et l'association Comité de Jumelage Fondettes-Constância, qui prend effet à la date de signature et pour la durée du mandat municipal ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention avec le comité de Jumelage Fondettes/Constância ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général 2015 et suivants.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet :
Publication :

10.DL20150128M10 – Fonction publique Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Dans le cadre de la nécessaire actualisation du nombre de postes au tableau des effectifs du personnel communal au titre de l'année 2015, il convient de modifier le tableau.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Entendu l'exposé de Monsieur LAUNAY,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES
FILIERE TECHNIQUE : 2 ouvertures de postes:d'adjoint technique 2ème classe - un poste à temps complet (service Bâtiments) - un poste à temps non complet (11h hebdomadaires sur le dispositif transport Vill'âges) Adjoint technique 2ème classe . ancien effectif : 39 . nouvel effectif : 41
FILIERE MEDICO SOCIALE : 1 ouverture de poste à temps complet d'auxiliaire de puériculture 1ère classe (structure petite enfance) Auxiliaire de puériculture 1ère classe . Ancien effectif : 6 . nouvel effectif : 7

PRECISE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général de l'exercice en cours.

*Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet :
Publication :*

11.DL20150128M11 – Intercommunalité

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François PILLOT, Adjoint au Maire chargé de la voirie, du cadre de vie et de l'économie verte, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Le 17 octobre 2014, le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL 37) a voté la modification des statuts du syndicat.

Les évolutions statutaires adoptées ont pour objet :

- de permettre l'adhésion des communautés de communes aux compétences à la carte du SIEIL 37
- de valider la compétence "bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides"
- de prendre une compétence "Communications électroniques" complète afin d'accompagner les communes dans les projets de déploiement proposés par le syndicat mixte ouvert créé par le Conseil Général d'Indre-et-Loire, en coordination de travaux.

Dans le cadre de cette dernière compétence, le SIEIL 37 pourra adhérer au syndicat mixte en cours de création par le CG37. Cette adhésion permettra de coordonner les travaux du syndicat et les chantiers du SIEIL 37. Une économie d'échelle importante est attendue de cette mutualisation, dans le respect des compétences de chacun.

La délibération approuvant ces modifications statutaires concerne uniquement les statuts du SIEIL 37 et n'entraîne aucun nouveau transfert de compétence au bénéfice du SIEIL 37.

Monsieur AGEORGES : "Il ne s'agit pas d'une remarque mais juste d'un complément d'information. Nous faisons référence à un syndicat mixte. Effectivement le Conseil Général à créé un syndicat mixte avec le Cher, puisque le Conseil Général est chargé de déployer notamment la fibre optique, en dehors de l'agglomération. Ce sont des investissements coûteux, et donc nous avons décidé, dans ces périodes de contraintes budgétaires, de nous allier avec le département du Cher afin de réaliser ces investissements en communs. Je tenais à le préciser."

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-20,

Vu la décision du Comité syndical du SIEIL 37 en date du 17 octobre 2014,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte en date du 12 janvier 2015,

Entendu l'exposé de Monsieur PILLOT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire conformément au projet de statuts joints à la présente.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet :
Publication :

Questions diverses :

Monsieur LACROIX : "Ce n' est pas forcément une question. Je souhaiterais revenir sur la période des vœux qui s'achève. Après avoir entendu et lu les propos tenus par les responsables des collectivités, je tiens à faire une mise au point, surtout après avoir entendu à Fondettes le terme "irresponsabilité" en parlant de la baisse des dotations de l'Etat. Cela m'a interpellé. Petite explication économique : Depuis 40 ans, et je remercie les électeurs Fondettois qui ne sont pas forcément écartés dans les partis politiques, les responsables politiques de droite et de gauche , du centre et du milieu , enfin tous les affiliés de ce que l'on appelle la politique politicienne votent un budget de l'Etat en déficit. Comment une personne, une famille, une entreprise, une collectivité, enfin une entité économique, peut-elle dépenser plus d'argent qu'elle n'en a ? Si quelqu'un a une réponse, je suis preneur. Pour l'Etat, cela peut être possible ponctuellement dans la mesure où il maîtrise la création monétaire pour financer de grosses infrastructures. Je dis bien dans la mesure où il maîtrise la création monétaire pour financer de grosses infrastructures. Même si je n'ai aucune affinité avec les responsables politiques en place actuellement, et si je ne partage pas les orientations économiques prises, je ne crois pas que l'on puisse aller contre des mesures d'assainissement budgétaire sur le plan national, et les irresponsables, ce sont ceux qui ont géré le pays depuis une quarantaine d'années."

Monsieur de OLIVEIRA : "Cette assemblée doit rester pragmatique et ne pas politiser. Je ne reviendrai pas sur votre position "sans étiquette", qui arrange beaucoup de gens en période électorale, surtout lorsqu'une étiquette n'est pas à la mode par rapport à une autre. Je crois avoir fait partie de ces Maires qui sont montés au créneau au Congrès des Maires concernant les dotations de l'Etat en baisse. Oui, je vous rejoins Monsieur LACROIX, lorsque vous dites qu'il faut participer à l'assainissement des finances publiques. Je pense que chacun est sensible à ce sujet, mais à quel prix ? Nous n'allons pas faire de débat car ce n'est pas le sujet de cette Assemblée. Des économies, nous pouvons en trouver ailleurs et nous pourrions en discuter une nuit entière. Je pense notamment aux petites communes de 500 à 3000 habitants, sur lesquelles les élus consacrent beaucoup de leur temps, de voir des dotations qui sont supprimées en face, et bien croyez-moi, c'est un manque à gagner considérable pour boucler leur budget. Donc forcément certaines collectivités se retrouvent dans l'obligation d'augmenter leur fiscalité. Je pense notamment à ma collègue Marie-France BEAUFILS de Saint-Pierre-des-Corps qui a annoncé par voie de presse qu'il lui manquait un million d'euros pour boucler son budget. Cela représente environ 10 % de hausse d'impôts, ce qui est loin d'être négligeable.

Je vous donne rendez-vous le 18 Février pour le prochain Conseil. Je remercie le public toujours aussi nombreux et très sage. Bonne soirée."

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19H45

Fait à Fondettes, le 16 Février 2015

Les Secrétaires de séance,

Le Maire,

Sylvain DEBEURE

Cédric de OLIVEIRA

Joël AGEORGES